

**HAVRE-SAINT-PIERRE  
PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ DE DUPLESSIS**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenu le lundi 2 novembre 2020 à 19 h 30, à huis clos et par vidéoconférence.

Sous la présidence de monsieur le maire Pierre Cormier,

**SONT PRÉSENTS :**

Sylvain Cormier	conseiller siège n° 1
Marie-Ève Thériault	conseillère siège n° 2
Jonathan Blais	conseiller siège n° 3
Charlotte Cormier	conseillère siège n° 4
Nathalie Bernier	conseillère siège n° 5
Charles Arsenault	conseiller siège n° 6

**SONT AUSSI PRÉSENTES :**

Laura Mansbridge          directrice générale adjointe

---

Monsieur le maire constate de quorum et ouvre la séance à 19 h 30

---

**RÉSOLUTION N° 1195-20  
LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

Après la lecture de l'ordre du jour,

Il est proposé par la conseillère Marie-Ève Thériault  
appuyé par la conseillère Nathalie Bernier  
et unanimement résolu

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, étant entendu que le point relatif aux affaires nouvelles demeure ouvert.

---

**RÉSOLUTION N° 1196-20**  
**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 5 ET 19 OCTOBRE 2020**

---

CONSIDÉRANT QU'une copie des procès-verbaux des séances du Conseil de la Municipalité de Havre-Saint-Pierre du 5 et 19 octobre 2020 a été remise à chaque membre du Conseil à l'intérieur du délai de deux jours juridiques avant la séance, la directrice générale adjointe est dispensée d'en faire la lecture;

Il est proposé par le conseiller Jonathan Blais  
appuyé par la conseillère Charlotte Cormier  
et unanimement résolu

Que les procès-verbaux des séances du 5 et 19 octobre 2020 soient, et par la présente, sont adoptés tels que déposés.

---

**RÉSOLUTION N° 1197-20**  
**LISTE DES COMPTES À PAYER AU 30 OCTOBRE 2020**

---

Il est proposé par le conseiller Charles Arsenault  
appuyé par la conseillère Charlotte Cormier  
et unanimement résolu

Que le Conseil municipal approuve la liste des comptes à payer au montant de 261 145,33 \$ en date du 30 octobre 2020.

---

**RÉSOLUTION N° 1198-20**  
**CONTRAT 2017-400 « COLLECTE, TRANSPORT ET DISPOSITION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ET RECYCLABLES » : RECONDUCTION**

---

CONSIDÉRANT QUE le contrat n° 2017-400 « Collecte, transport et disposition des matières résiduelles et recyclables » a été accordé aux Entreprises Romain Boudreau inc. le 5 juin 2017;

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres déposé comportait une clause spécifiant que le contrat pourrait être renouvelé aux mêmes termes pour une période de 2 ans additionnels;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal désire se prévaloir de cette disposition;

Il est proposé par le conseiller Sylvain Cormier  
appuyé par la conseillère Nathalie Bernier  
et unanimement résolu

Que la Municipalité de Havre-Saint-Pierre reconduise le contrat n° 2017-400 « Collecte, transport et disposition des matières résiduelles et recyclables » pour une période de 2 ans, et ce, pour la somme de 490 000. \$ pour les deux années aux Entreprises Romain Boudreau inc.

---

**RÉSOLUTION N° 1199-20  
CONTRAT N° 2020-600 « TRANSPORT DES CONTENEURS DE  
L'ÉCOCENTRE » : RAPPORT ET OCTROI**

---

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions en date du 29 octobre 2020 concernant le contrat n° 2020-600 « Transport des conteneurs de l'Écocentre »;

CONSIDÉRANT l'analyse de la soumission reçue;

Il est proposé par le conseiller Jonathan Blais  
appuyé par le conseiller Sylvain Cormier  
et unanimement résolu

Que le contrat n° 2020-600 « Transport des conteneurs de l'Écocentre » soit accordé aux Entreprises Romain Boudreau inc., et ce, pour la somme de 295. \$ par voyage, taxes applicables en sus.

---

**RÉSOLUTION N° 1200-20  
ÉTAT COMPARATIF DES REVENUS ET DÉPENSES AU 30 SEPTEMBRE 2020 :  
DÉPÔT**

---

Il est proposé par la conseillère Nathalie Bernier  
appuyé par la conseillère Marie-Ève Thériault  
et unanimement résolu

Que l'état comparatif des revenus et dépenses de la Municipalité de Havre-Saint-Pierre en date du 30 septembre 2020, soit et par la présente, est déposé au Conseil municipal.

---

**RÉSOLUTION N° 1201-20  
LISTE DES PERSONNES ENDETTÉES POUR TAXES : DÉPÔT**

---

CONSIDÉRANT QUE conformément au Code municipal, un état des personnes endettées envers la Municipalité doit être déposé;

Il est proposé par la conseillère Marie-Ève Thériault  
appuyé par le conseiller Charles Arsenault  
et unanimement résolu

Que la liste des personnes endettées pour taxes envers la Municipalité, soit et par la présente, est déposée au Conseil municipal.

---

**RÉSOLUTION N° 1202-20**  
**AIDE FINANCIÈRE AUX ORGANISMES - ANNÉE 2020: APPROBATION**

---

CONSIDÉRANT QU'en avril 2020, le Conseil municipal a adopté une Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, à même ses prévisions budgétaires 2020, avait réservé un fonds de soutien aux organismes;

CONSIDÉRANT la réception de projets à réaliser au cours de l'année 2020 de différents organismes locaux;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse des projets déposés par le comité de sélection;

Il est proposé par le conseiller Jonathan Blais appuyé par la conseillère Marie-Ève Thériault et unanimement résolu

Que le Conseil municipal accorde une aide financière aux organismes suivants :

- Un montant de 1 335,37 \$ à l'Association Ringuette de Havre-Saint-Pierre pour la réorganisation du matériel et équipements.
- Un montant de 402,41 \$ à École de danse Calypso pour leur affichage.
- Un montant de 3 331. \$ au Club Lion pour l'achat de costumes et mascottes.
- Un montant de 1 645.55 \$ à L'Espoir de Shelna pour l'achat de matériel d'animation.
- Un montant de 3 209,61 \$ au Cercle des fermières pour le projet de construction d'une entrée.

Que l'octroi de ces montants soit conditionnel au respect de la demande d'aide financière initiale.

---

**RÉSOLUTION N° 1203-20**  
**PROJET DE RÈGLEMENT N° 346 « RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT N° 298 - RÈGLEMENT DE ZONAGE » : ADOPTION DU 2<sup>E</sup> PROJET DE RÈGLEMENT APRÈS CONSULTATION**

---

Il est proposé par la conseillère Marie-Ève Thériault appuyé par la conseillère Charlotte Cormier et unanimement résolu

Que le 2<sup>e</sup> projet de règlement n° 346 « Règlement amendant le règlement n° 298 - Règlement de zonage » soit, et par la présente, est adopté par le Conseil.

Que ce projet de règlement est disponible au bureau de la Municipalité de Havre-Saint-Pierre pour fins de consultations.

---

**RÉSOLUTION N° 1204-20**  
**DÉROGATION MINEURE 2020-01 - 1117, RUE DES FONDATEURS**

---

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire de l'immeuble connu comme le 1117, rue des Fondateurs a déposé une demande de dérogation à la Municipalité;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'un avis public fut donné le 19 octobre 2020 conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme pour informer la population que le Conseil municipal statuerait sur cette demande à la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a permis, séance tenante, à toute personne intéressée de se faire entendre relativement à cette demande et qu'il est disposé à rendre une décision;

Il est proposé par le conseiller Sylvain Cormier  
appuyé par la conseillère Nathalie Bernier  
et unanimement résolu

Que le Conseil municipal accepte la dérogation mineure 2020-01 relativement au 1117, rue des Fondateurs, plus précisément afin d'accepter :

- la construction d'une annexe avec une marge de recul avant de 5,8 mètres au lieu de 7.6 mètres, tel qu'exigé par le règlement de zonage n° 298.

---

**RÉSOLUTION N° 1205-20**  
**POLITIQUE DE LOCATION - MODIFICATIONS : AUTORISATION**

---

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire apporter quelques modifications à sa « Politique de location », afin d'y inclure les recommandations relatives à l'utilisation de ses infrastructures;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'y apporter des modifications vu l'incertitude découlant du contexte de pandémie;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite favoriser la pratique d'activité physique chez les aînés;

Il est proposé par la conseillère Charlotte Cormier  
appuyé par le conseiller Jonathan Blais  
et unanimement résolu

Que jusqu'à la levée de la résolution, la Municipalité suspend la vente de cartes de membres.

Qu'un coût de 4\$ soit exigé par personne pour la participation à une activité libre.

Que la location de plateaux sportifs, pour activités organisées, sera permise sur une base horaire établie à 20. \$.

Que la Municipalité accorde un tarif préférentiel aux aînés, soit un rabais de 25% pour la location des plateaux de gymnases faite par la FADOQ de Havre-Saint-Pierre et un rabais de 25% pour l'achat d'une carte de membre faite par un aîné.

---

**RÉSOLUTION N° 1206-20**  
**RENOUVELLEMENT « PROGRAMME D'ENTRETIEN : AUTORISATION**

---

CONSIDÉRANT l'offre de services en date du 8 octobre 2020 de la compagnie Chubb concernant l'entretien préventif des bâtiments municipaux;

Il est proposé par le conseiller Sylvain Cormier  
appuyé par le conseiller Charles Arsenault  
et unanimement résolu

Que la Municipalité de Havre-Saint-Pierre retienne les services de la compagnie Chubb pour l'entretien préventif des bâtiments municipaux, et ce, pour une période de 5 ans.

---

**RÉSOLUTION N° 1207-20**  
**VENTE ITINÉRANTE - MODIFICATION : AUTORISATION**

---

CONSIDÉRANT QUE le règlement n° 261 autorise la vente itinérante sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le règlement n° 319 définit « Vendeur itinérant » par le texte suivant : *Personne physique ou morale qui ailleurs, autre qu'à son établissement ou son siège de commerce au détail ou en gros, offre en vente, dans un kiosque ou via porte à porte, par sollicitation, un produit, un service, un bien à un consommateur ou conclut un contrat de vente avec un consommateur;*

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal souhaite apporter une modification temporaire, afin assurer la sécurité de ses citoyens et citoyennes en cette période de pandémie;

Il est proposé par la conseillère Charlotte Cormier  
appuyé par la conseillère Nathalie Bernier  
et unanimement résolu

D'autoriser la vente itinérante, mais que le porte-à-porte soit interdit pour tout vendeur provenant de l'extérieur de la région de la Côte-Nord jusqu'à nouvel ordre.

Que la livraison à domicile soit autorisée, et ce, sans contact avec le client.

---

**RÉSOLUTION N° 1208-20  
LEVÉE DE LA SÉANCE**

---

Il est proposé par la conseillère Marie-Ève Thériault  
appuyé par le conseiller Charles Arsenault  
et unanimement résolu

Qu'il soit procédé à la fermeture de la présente séance.

Levée à 19 h 56.

---

---

**Pierre Cormier, maire**

---

**Laura Mansbridge, directrice générale adjointe**